

Sur le blog de Guillaume Champeau* : La Cour de cassation interdit le clic droit sur son site

« Probablement dans une tentative vaine d'éviter le copier-coller, en dépit de sa légalité, le site de la Cour de cassation désactive le bouton droit pour empêcher l'apparition du menu contextuel qui facilite la copie d'un texte dans le presse-papier. Une absurdité qui en dit long sur la philosophie qui règne au plus haut de la justice française », écrit Guillaume Champeau, en début de son blog.

Son récit d'une recherche sur le droit d'auteur sur le site internet de la Cour, ses constatations de professionnel...et les conclusions qu'il en tire sur la réalité et l'image de la Justice/internautes (pas toujours exactes sur quelques points, tels que la gratuité) sont à lire absolument sur notre base « Ressources », rubrique Divers, France, documents, dossiers, études et analyses, blogs et commentaires.

**posté, mardi 22 Janvier 2013 dans Société 2.0, et relayé par le site Numerama.*